



## Communiqué Pour diffusion immédiate

### La Municipalité de Cap-Saint-Ignace renouvelle son accréditation Municipalité amie des enfants (MAE)

Cap-Saint-Ignace, **le 15 décembre 2021** – La candidature de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a favorablement été accueillie par les membres du comité d'analyse du programme Municipalité amie des enfants (MAE) pour le renouvellement de sa reconnaissance *Municipalité amie des enfants*.

Cap-Saint-Ignace s'inscrit, au même titre que plusieurs autres municipalités du Québec, comme un acteur actif auprès de l'enfance et fait preuve de dynamisme et de volonté dans ses choix et démarches qui mettent en avant-plan les valeurs de l'enfant et leur famille, leur développement et leur bien-être.

Nous poursuivrons donc avec enthousiasme à honorer nos engagements puisque l'enfant est au cœur de nos préoccupations. Notre politique familiale municipale et notre Service des loisirs, par leur collaboration, avec l'assistance d'organisations du milieu et leur partenariat avec l'école primaire, garantissent une plus grande place aux jeunes dans leurs différents projets, favorisent leur développement, leur émancipation et leur présence croissante au sein de notre collectivité.

Cette reconnaissance, qui est valide pour les trois prochaines années (octobre 2024), a été officialisée lors de l'activité la Chasse aux boules, activité tant aimée des enfants. C'est avec plaisir que M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse de Cap-Saint-Ignace, a pris la parole au tout début de l'activité qui accueillait bon nombre de familles locales le samedi 4 décembre dernier au Verger Gaudreau de Cap-Saint-Ignace.

Pour en savoir davantage sur le programme Municipalité amie des enfants, visitez le site Web <https://espacemuni.org/programmes/enfance-et-jeunesse/>.

#### **Municipalité amie des enfants en bref**

Lancée en novembre 2009 au Québec à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, l'initiative *Municipalité amie des enfants* est un programme d'accréditation et de reconnaissance de l'UNICEF, mis de l'avant par Espace MUNI. L'accréditation MAE symbolise l'engagement de la municipalité envers le

bien-être des enfants et les droits de l'enfant. En devenant MAE, une municipalité s'engage, dans le cadre de ses responsabilités, à apporter son soutien à la mise en application de la Convention et à favoriser l'émergence de projets destinés aux enfants au sein de sa municipalité.

Espace MUNI invite l'ensemble des municipalités du Québec à se joindre aux *Municipalités amies des enfants* et à entreprendre la démarche. Rappelons que 50 % des enfants du Québec habitent dans une *Municipalité amie des enfants*. Pour en savoir plus sur les étapes et les exigences, visitez la section *Municipalités amie des enfants* au [camf.ca](http://camf.ca).

### **À propos d'Espace MUNI**

Espace MUNI est une organisation à but non lucratif née de la fusion entre le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) et le Carrefour action municipale et famille (CAMF). Forte d'un réseau regroupant plus de 400 municipalités et MRC du Québec, l'organisation poursuit l'objectif d'offrir un environnement municipal durable et inclusif qui permet aux citoyennes et aux citoyens de développer leur plein potentiel.

– 30 –

**Source : Audrey Normand  
Municipalité de Cap-Saint-Ignace  
418 246-5631**